

Rubrique 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

PRIMUS M

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: mortier-colle minéral-polymère pour le scellage de grille fortifiant en fibre de verre.

Utilisations déconseillées: non précisées.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: **DRYVIT SYSTEMS USA (EUROPE) Sp. z o.o.**

Adresse: Krze Duże 7, 96-325 Radziejowice, Pologne

Téléphone/Fax: +48 (46) 857 72 51 - 54

Adresse e-mail de la personne responsable de la fiche de données de sécurité: aleksandra.matyjek@dryvit.pl

1.4 Numéro d'appel d'urgence

112 (téléphone d'urgence)

Rubrique 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque des lésions oculaires graves. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger et mentions d'avertissement



DANGER

Composants dangereux qui se trouvent sur l'étiquette

Contient: ciment Portland

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Mentions de mise en garde

P102 Tenir hors de portée des enfants. P260 Ne pas respirer les poussières. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau avec le savon. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un médecin. P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

2.3 Autres dangers

Les composants ne répondent pas aux critères PBT ou vPvB selon l'annexe XIII du règlement REACH.

Rubrique 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

ciment Portland

Fourchette de concentration: 20-40%

Numéro CAS: 65997-15-1

Numéro EC: 266-043-4

Numéro INDEX : —

Numéro d'enregistrement: —

Classification: Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Eye Dam. 1 H318, STOT SE 3 H335

Le produit contient le carbonate de calcium [CAS 471-34-1] (< 10%) et la silice [CAS 14808-60-7] (< 55%) qui ne sont pas classifiés comme hasardeux mais pour lesquels les concentrations maximales admissibles aux postes de travail ont été établis.

Le texte complet des phrases H a été cité dans la 16ème Rubrique de la fiche de données.

Rubrique 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Contact avec la peau: enlever les vêtements souillés. Laver soigneusement les parties de peau atteintes à l'eau et au savon. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: protéger l'œil non irrité, enlever les lentilles de contact. Laver les yeux contaminés avec de l'eau pendant 10-15 min. Éviter le jet d'eau trop fort au risque d'endommager la cornée. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

Ingestion: ne jamais provoquer des vomissements. Rincer l'intérieur de la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Appeler un médecin, lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation: Porter la personne lésée à l'air frais, assurer la chaleur et le calme. En cas de symptômes inquiétants, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: le rougissement, la sécheresse de la peau, l'irritation, les réactions allergiques.

Contact avec les yeux: le rougeur, le larmolement, la sensation de brûlure, la vision floue, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

Ingestion: les maux de ventre, les nausées, les vomissements, l'ingestion du produit peut causer une occlusion intestinale.

Inhalation des vapeurs: il peut causer l'irritation des voies respiratoires, la toux.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

La décision sur les soins immédiats et traitement doit être prise par un médecin à l'issue d'une

évaluation exacte d'état de la victime. Traiter de façon symptomatique.

Rubrique 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: dioxyde de carbone, poudres d'extinction d'incendie, jet d'eau dispersé. Incendie significatif éteindre à l'aide de la mousse extinctrice résistante à l'alcool.

Moyens d'extinction non appropriés: jet d'eau compacte – le danger d'élargir le feu.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Lors de la combustion, les gaz toxiques contenant les monoxydes de carbone et d'autres produits dangereux de décomposition thermique peuvent se produire. Éviter l'inhalation des gaz de combustion, ils peuvent être dangereux pour la santé.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser les moyens de protection générale typique en cas de feu. Ne pas rester dans la zone menacée d'incendie sans porter de vêtements résistants aux produits chimiques et sans appareil respiratoire autonome. En cas d'incendie, il convient de refroidir les emballages avec de l'eau pulvérisée. Recueillir les moyens d'extinction usé.

Rubrique 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Limiter l'accès des tiers à la zone de l'accident jusqu'à la fin des opérations de nettoyage. En cas de dispersion de grande quantité de produit, isoler la zone en danger. Utiliser des moyens de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et de la peau. Fournir une ventilation appropriée. Ne pas respirer des vapeurs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de libération d'une grande quantité de produit, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées afin d'éviter sa diffusion dans l'environnement. Informer les services de secours compétents.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Produit sec

il faut ramasser le produit répandu en état sec, si possible. Utiliser des méthodes de nettoyage à sec tels que: nettoyer avec un aspirateur (équipement industriel équipé d'un filtrage très efficace) qui ne provoque pas l'émission des poussières. Ne jamais utiliser l'air comprimé. Ne pas respirer des poussières et éviter le contact des poussières avec la peau. Mettre le produit répandu dans le conteneur. Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

Produit mouillé

le produit absorbe l'eau et il se solidifie. Ramasser mécaniquement. Les déchets peuvent être traités comme les gravats.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Traitement des déchets – Rubrique 13 de la fiche. Moyens de protection individuelle – Rubrique 8 de la fiche.

Rubrique 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Utiliser les équipements de protection individuelle. Éviter la contamination des yeux et

de la peau. Travailler seulement dans les locaux bien ventilés. Ne pas respirer des vapeurs. Utiliser conformément aux utilisations identifiées.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Tenir dans des emballages originaux et bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Ne pas stocker avec les produits alimentaires ou le fourrage. Protéger contre les endommagements, les conditions atmosphériques directes et l'humidité. Stocker les contenants vides hermétiquement fermés. Les récipients ayant été ouverts doivent être bien fermés. Température de stockage recommandée: 4-38°C. Ne pas stocker pour plus de 12 mois à partir de la date de fabrication qui est donnée sur l'emballage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Il n'y a pas de données concernant les utilisations autres que celles dans la Rubrique 1.2.

Rubrique 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Spécification	VME		VLE		Notations
	ppm	mg/m ³	ppm	mg/m ³	
hydroxyde de sodium [CAS 1310-73-2]		2 i*	-	2 i*	SSc**
quartz (> 50%) [CAS 14808-60-7]		0,15 a***			P C ₁ **** SSc

* Poussières inhalables (poussières totales G)

** VME et grosseur

*** Poussières alvéolaires (poussières fines F)

**** P - Valeur provisoire; C₁ - substance cancérigène catégorie 1

Base juridique: Valeurs limites d'exposition aux postes de travail 2015, SUVAPRO, janvier 2015

Procédures de contrôle recommandé

Il faut suivre les procédures de surveillance de la concentration des composants dangereux dans l'air et les procédures de contrôle de pureté de l'air au poste de travail – si elles sont disponibles et justifiées à un poste de travail donné – conformément aux Normes Européennes en prenant en considération des conditions dans le lieu d'exposition.

8.2 Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail. Avant la pause et à la fin du travail laver les mains. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Il faut fournir une ventilation générale et/ou locale au poste de travail afin de garder la concentration de l'agent nuisible au-dessous de la valeur maximale admissible. Il est recommandé d'installer les laveuses pour les yeux près de lieu de travail.

Protection des mains et du corps

Utiliser les gants de protection appropriés pour le travail. En cas d'exposition de courte durée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance ≥ 2 (un temps de percée > 30 min.). En cas d'exposition prolongée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance =6 (un temps de percée > 480 min.). Porter des vêtements de protection.



Pendant l'utilisation des gants de protection en contact avec des produits chimiques il ne faut pas oublier que le niveau de performance et le temps de percée correspondants qui ont été donnés dans la fiche n'indiquent pas la durée réelle de la protection au lieu de travail, car il y a d'autres facteurs qui doivent être pris en compte, par exemple: la température, l'influence d'autres substances etc. Il est recommandé de remplacer les gants aux premiers signes de détérioration, d'endommagement ou s'il y a des changements dans leur aspect (le changements de couleur, de forme, d'élasticité). Respecter les instructions du fabricant concernant l'utilisation des gants, leur nettoyage, l'entretien et le stockage. Il est aussi important d'utiliser la technique appropriée pour enlever les gants pour qu'on puisse éviter la contamination des mains pendant cette activité.

Protection des yeux

Porter des lunettes de protection ou la protection du visage.

Protection des voies respiratoires

En cas de pollution de l'air avec des poussières aux concentrations dépassant leurs valeurs normatifs, utiliser l'équipement de filtration sélectionné selon le taux de dépassement des valeurs VLE (P1/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 4 x VLE, P2/s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 10 x VLE, P3/ s'applique si la concentration des particules n'est pas plus élevée que 30 x VLE).

Contrôle d'exposition liée à la protection de l'environnement

Éviter la dispersion d'une grande quantité du produit dans les eaux souterraines, la canalisation, les eaux usées ou le sol. Les émissions éventuelles de systèmes de ventilation ou des équipements doivent être examinées pour déterminer leur conformité avec les exigences de la loi de protection de l'environnement.

Rubrique 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

état physique:	solide
couleur:	gris
odeur:	caractéristique
seuil olfactif:	non identifié
valeur pH:	non concerné
point de fusion/point de congélation:	non identifié
point initial d'ébullition:	non concerné
point d'éclair:	non concerné
taux d'évaporation:	non concerné
inflammabilité (solide, gaz) :	non identifié, le produit n'est pas inflammable
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité:	non concerné
pression de vapeur:	non concerné
densité de vapeur:	non concerné
densité:	1,6-1,9 g/cm ³
solubilité:	non identifié
coefficient de partage: n-octanol/eau:	non identifié
température d'auto-inflammabilité :	non concerné, le produit n'est pas auto-inflammable
température de décomposition:	non identifié
propriétés explosives:	ne manifeste pas
propriétés comburantes:	ne manifeste pas
viscosité:	non identifié

9.2 Autres informations

granulométrie:	0,1-0,6 mm
----------------	------------

Rubrique 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Le produit est faiblement réactif. Le produit n'est pas soumis à la polymérisation. Voir: 10.4-10.5.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions d'utilisation et de stockage correctes.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les réactions dangereuses ne sont pas connus.

10.4 Conditions à éviter

Protéger contre l'humidité. Produit est hygroscopique, il s'agglutine en contact avec de l'eau et, par conséquent, il diminue le niveau de qualité du produit. Éviter la chaleur et le rayonnement direct du soleil. Protéger contre le gel.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne sont pas connus.

Rubrique 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Carcérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques

Le contact direct avec le produit sec peut causer les dommages mécaniques à la cornée, la rougeur, le larmoiement, la sensation de brûlure, irritation immédiate ou différée, l'inflammation, la douleur, le risque de lésions oculaires graves.

En cas de contact avec le produit humide il peut causer une irritation modérée (p.ex. la conjonctivite) ou les lésions oculaires graves et la cécité.

L'exposition aux poussières du produit provoque une irritation du nez, de la gorge, des yeux et des poumons et peut causer une sensation de suffocation. L'exposition chronique aux poussières peut causer de nombreuses maladies; les plus courantes: l'inflammation chronique du nez, de la gorge, du larynx, l'asthme bronchique, la pneumoconiose, l'emphysème pulmonaire.

Rubrique 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Le produit n'est pas classifié comme hasardeux pour l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit à base de composés minéraux – il n'est pas biodegradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La bioaccumulation n'est pas attendue.

12.4 Mobilité dans le sol

Le produit s'agglutine en contact avec de l'eau. Il n'est pas mobile dans le sol et dans l'eau. La mobilité des composants dans le mélange dépend de leurs propriétés hydrophiles et hydrophobes et les facteurs biotiques et abiotiques de sol, y compris sa structure, les conditions climatiques, les saisons et les organismes du sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non concerné.

12.6 Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classifié comme dangereux pour la couche d'ozone. Il faut considérer la possibilité d'autres effets néfastes des composants individuels du mélange sur l'environnement (par exemple, la perturbation du système endocrinien, leur impact sur le réchauffement globale).

Rubrique 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Conseils pour le produit: traiter conformément à la réglementation en vigueur. Ne pas jeter le déchets à l'égout, les eaux de surface. Les résidues peuvent être réutilisés. Le produit durci peut être traité comme gravat. Le code de déchet doit être attribué au lieu de sa création.

Conseils pour les emballages usés: récupération / recyclage / élimination des déchets d'emballage à faire conformément à la réglementation en vigueur. Seules les récipients complètement vides peuvent être destinés au recyclage.

Réglementation CE: directives du parlement Européen et du Conseil: 2008/98/CE, 94/62/CE.

Rubrique 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN (Numéro ONZ)

Non concerné. Le produit n'est pas classifié comme dangereux pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non concerné.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non concerné.

14.4 Groupe d'emballage

Non concerné.

14.5 Dangers pour l'environnement

Non concerné.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non concerné.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non concerné.

Rubrique 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

1907/2006/EC Rectificatif au règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission (telle que modifiée).

1272/2008/EC Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (telle que modifiée).

2015/830/EC Règlement (UE) No 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

2008/98/CE Directive 2008/98/CE du parlement européen et du conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets et abrogeant certaines directives

94/62/CE Directive n° 94/62/CE du 20/12/94 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

Les permis, les interdictions et les restrictions Le produit est soumis à des restrictions sur le ciment inclus à l'annexe XVII du règlement 1907/2006 / CE (REACH) - il contient ≤ 2 ppm de Cr (VI).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour les mélanges.

Rubrique 16: Autres informations

Expressions H des Rubriques 3 de FDS

H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Acronymes et abréviations

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un. Catégorie 3
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
VME	Valeur Moyenne d'Exposition
VLE	Valeur Limite d'Exposition
NOEC	Concentration sans effet observé

Formations

Avant de commencer le travail avec le produit, l'utilisateur doit connaître les règles de la Santé et Sécurité au Travail relatives à la manipulation des produits chimiques, et surtout, suivre une



Fiche de données de sécurité

[rédigé conformément à la directive CE 1907/2006 (REACH) et 2015/830]

Date de révision: 17.09.2015

Version: 2.0/FR
SDS.033.A17.0FR.1509

formation au poste adaptée.

Informations complémentaires

La classification a été basée sur les études physico-chimiques et les données concernant le contenu des substances dangereuses et elle a été calculé à l'aide de la méthode de calcul basée sur les lignes directrices de la directive 1999/45/CE et le règlement 1272/2008/CE (CLP) tel que modifié.

Date d'établissement	28.03.2012
Date de revision	17.09.2015
Version:	2.0/FR

Cette fiche annule et remplace toutes les versions précédentes.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit ainsi qu'à l'expérience et le savoir-faire du fabricant. Elles ne sont pas une description qualitative du produit, ni une promesse des qualités définies. Il faut les considérer en tant qu'une aide à la manipulation en sécurité au cours du transport, du stockage et de l'utilisation du produit. Ceci n'exonère pas l'utilisateur de la responsabilité d'une utilisation incorrecte des informations ci-dessus, ni du respect de toutes les normes juridiques en vigueur en la matière.